



Arrêté n° 2025 - 175
portant tableau annuel
d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade
d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire du MONT-DORE (LE),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 2025-12 n°23 du 12 décembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-170 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 décembre ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. KEDADRA Karim</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait au Mont-Dore, le 15 décembre 2025

Le Maire,



Sébastien DUBOURG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Arrêté n° 2025-174
portant tableau annuel
d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux
pour l'accès au grade
d'animateur principal de 1ère classe

Le Maire du MONT-DORE (LE),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu la délibération n° 2025-12 n°23 du 12 décembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-170 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 décembre ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. BENARD Marc	animateur principal de 2ème classe	animateur principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait au Mont-Dore, le 15 décembre 2025

Le Maire,



Sébastien DUBOURG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Arrêté n° 2025-176
portant tableau annuel
d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
pour l'accès au grade
d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Le Maire du MONT-DORE (LE),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération n° 2025-12 n°23 du 12 décembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2025-170 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 décembre ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme GENDRE Laetitia Nathalie</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	
<i>Mme LEMBERT Virginie</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	
<i>Mme MINGAT Valerie</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	

Total des agents promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait au Mont-Dore, le 15 décembre 2025

Le Maire,



Sébastien DUBOURG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.